

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de la Ville de Narbonne  
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Envoyé en préfecture le 28/04/2026 2026011  
Reçu en préfecture le 28/04/2026  
Publié le 29/04/2026  
ID : 011-261100234-20260423-2026011-DE



Département  
DE L'AUDE

---

Arrondissement  
De NARBONNE

---

COMMUNE  
DE NARBONNE

---

Le 23 avril 2026, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du vendredi 17 avril 2026

Sous la présidence de **M. Bertrand MALQUIER**

Présents :

M. Bertrand MALQUIER, Mme Evelyne RAPINAT, Mme Sophie COURRIERE CALMON, M. Vincent BEYLERIAN, Mme Christine BONNAFOUS AUGÉ, M. Frantz FOUGERES, M. Bernard LEVEAUX, Mme Chantal GIRAULT, M. Bernard BONNES

Absents ayant donné procuration :

M. Patrick BARDY, M. Michel DE BRAQUILANGES, M. Jean-Claude PUCHE, Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA

Secrétaire de séance élu selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Christel MACE

**OBJET : CRÉATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE D'ACTION SOCIALE**

Vu le Code de l'action sociale et des familles qui prévoit dans son article R123-19, au sein du Conseil d'administration, la création d'une commission permanente, composée par moitié d'élus et par moitié de membres nommés désignés par le Conseil d'Administration, et ayant pour objet de statuer sur l'attribution des aides sociales facultatives et des secours financiers.

Vu l'article R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles relatif aux délégations consenties par le Conseil d'Administration ;

Considérant que cette commission offre une plus grande souplesse et rapidité d'intervention que la prise de décision en Conseil d'Administration.

Considérant que la commission permanente présidée par le Président ou son représentant légal, est composée, outre le Président, de quatre membres à parité élus municipaux et administrateurs désignés ;

En conséquence, je vous propose :

- De créer au sein du Conseil d'Administration une commission permanente ayant pour mission l'instruction des demandes d'aides facultatives ainsi que leur attribution.
- De procéder à l'élection de ses membres avec :
  - 2 membres élus
  - 2 membres nommés

Considérant les candidatures au poste de :

- Mme Évelyne RAPINAT
- Mme Christine BONNAFOUS AUGÉ
- M. Frantz FOUGERES
- M. Michel DE BRAQUILANGES

Après avoir levé le vote à bulletin secret à l'unanimité, sont désignés membres de la commission de permanente d'action sociale :

- Mme Évelyne RAPINAT
- Mme Christine BONNAFOUS AUGÉ
- M. Frantz FOUGERES
- M. Michel DE BRAQUILANGES

La commission permanente rendra compte de ses délibérations prises dans le cadre de ses attributions lors de chaque séance du Conseil d'Administration.

Un règlement intérieur propre à la commission permanente, approuvé par délibération du Conseil d'Administration, fixe ses modalités de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 011-261100234-20260423-2026011-DE

Monsieur le Président, ou son représentant, ainsi que le Directeur du CCAS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et sont autorisés à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à cet effet et à signer tout document s'y rapportant.

- 13 voix « Pour »

Le Conseil adopte à l'unanimité.

**Bertrand MALQUIER**  
Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne  
Président du CCAS